

# AVIS PUBLIC

## ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT N°321

**EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ** que le *règlement n°321 modifiant le règlement n°312 sur le traitement des élus municipaux* a été adopté le 5 août 2019 à la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement est disponible au bureau de la Municipalité situé au 5, rue du Couvent, Berthier-sur-Mer ainsi que sur le site Web à [berthiersurmer.ca](http://berthiersurmer.ca).

**DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 6<sup>e</sup> jour d'août deux mille dix-neuf.**

Martin Turgeon



.....  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit désigné par le Conseil entre neuf heures et dix heures de l'avant-midi, le sixième jour d'août 2019. Une copie a également été déposée sur le site Web de la municipalité.*

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce sixième jour d'août deux mille neuf.**



Signé



.....  
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier